

Campagne d'emplois 2026

Le conseil d'administration

*Vu le Code général de la fonction publique ;
Vu le Code de l'éducation ;
Vu la loi du 10 août 2007 relative aux libertés et responsabilités des universités, dite « loi LRU » ;
Vu la loi n° 2025-127 du 14 février 2025 de finances pour 2025 ;
Vu les statuts de l'Université Bretagne Sud ;
Vu l'avis du Comité Social d'Administration en date du 13 octobre 2025 (délibération 2025-26_CSA_03) ;
Vu la délibération du Conseil académique n° 2025-010 du 16 octobre 2025 relative à la qualification des postes d'enseignants-chercheurs ;*

L'UBS ayant accédé aux responsabilités et compétences élargies, les décisions prises en matière de transformation, suppression et création d'emplois relèvent de sa compétence, dans le respect du plafond d'emplois État et de la soutenabilité du financement de la masse salariale afférente, sous réserve du contrôle budgétaire exercé par la rectrice, chancelière des universités.

Dans le cadre de l'élaboration de la campagne d'emplois 2026, le diaporama (PJ1) et les tableaux annexés (PJ2 a et b) présentent les arbitrages par type de population (enseignants / enseignants-chercheurs et BIATSS) et par structure d'affectation (composante, laboratoire, direction ou service).

Après en avoir délibéré,

Approuve, à la majorité des suffrages exprimés, la campagne d'emplois 2026 telle que présentée dans les tableaux annexés.

Documents en annexes :

- PJ1 : Diaporama
- PJ2a : Tableau population « Enseignants / Enseignants-chercheurs »
- PJ2b : Tableau population BIATSS

Décompte des votes :	Suffrages exprimés :	21
Membres en exercice :	30	Pour : 18
Membres présents :	17	Contre : 3
Membres représentés :	7	Abstentions : 3

Visa du président, David MENIER
Par délégation, Michel GENTRIC

Transmission à la Rectrice, Chancelière des universités et publication sur le site de l'UBS : 10 novembre 2025

